

Michel Martin

Réponse à Bernard Gineste

(Trois énigmes toponymiques)



Première édition :

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 6 (2004), pp. 82-84.**

Réédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :

***Le Corpus Étampois*, juillet 2018**

La réponse de Michel Martin

L'argumentation de Bernard Gineste est linguistiquement irréprochable, mais il utilise les données au travers de brèves citations, obligatoirement tronquées, prises dans des textes ayant fait l'objet d'une publication. Avec les textes sous les yeux, son argumentation aurait été plus courte puisqu'elle n'a pas lieu d'être pour Saint-Martin et doit être beaucoup plus nuancée pour Champdoux.

Pour *Étampes-les-Vieilles* : c'est absolument inacceptable. L'argumentation de Bernard Gineste repose sur l'ignorance du vocabulaire classique par le scribe qui a écrit l'acte, celui-ci aurait ignoré la nuance entre *vetulus* et *vetus*. Or cette hypothèse est intenable si l'on se reporte au texte de l'acte signé par Henri I^{er} en 1046 où, pour délimiter le territoire de la paroisse Saint-Martin, notre scribe cite le vieil édifice romain de Brunehaut sous la forme *ad vetus aedificium Brunehildis*. Le scribe sait différencier *vetus* et *vetulus*. Ce *vetulus* de 1046 est un diminutif ! Donc le *vetus* des mentions postérieures correspond à un *vieux* authentique, même en français de l'époque.

Henri I^{er}, et certains de ses proches, avaient connu les débuts du noyau pré-urbain de Saint-Martin et devaient savoir qu'il ne s'agissait pas du noyau le plus ancien¹.

Que nous soyons au sud de la « ligne Joret »² est évident. Alors, pourquoi à Étampes, où l'antiquité mesurée du quartier était connue, aurait-on, au XI^e et au XII^e siècle³, utilisé en permanence *vetus* par confusion entre *viez* et *vey* ou *vé* qui devait, théoriquement, se prononcer *gué* ? Le populaire peut-être. Mais, localement, quelques *litterati* (des religieux, et ce sont des religieux qui écrivent) savaient faire la différence et ils auraient probablement veillé à éviter cette confusion, afin d'éviter des problèmes juridiques plus tard⁴.

Toutefois, l'hypothèse d'un *gué* à Saint-Martin est logique, puisqu'un pont est cité en 1805 dans le texte où apparaît *veteres stampae*. Ce pont est, certainement, relativement récent car la Louette a été détournée au X^e siècle. La persistance d'un toponyme « le Vé » est donc possible, le pont contribuant à brouiller sa signification dans le peuple.

Pour *Champdoux*, mon interprétation repose sur l'hypothèse d'une mauvaise lecture de l'acte de 1046 où les copistes ou l'éditeur de ce texte⁵ auraient lu *Canisculus* au lieu de *Caniculus*, ou d'une faute du scribe qui aurait écrit *Canisculus* pour *Caniculus*. Des documents postérieurs à l'acte de 1046 permettent d'avancer cette hypothèse, rejetée par Frédéric Soehné, mais précédemment retenue par l'Abbé Alliot⁶. Il s'agit de copies de la fin du XV^e siècle comme l'ensemble du cartulaire de Notre-Dame d'Étampes. En 1200, dans un acte de Philippe Auguste, apparaissent Guillaume de *Chandoux* puis Richard de *Chiendoux*. Le premier conteste la possession de plusieurs droits féodaux par le chapitre de Notre-Dame. Le contexte onomastique et

¹ En 1046, l'« urbanisation » de Saint-Martin ne doit pas remonter à plus de quelques décennies.

² Du nom du chercheur qui a découvert cette limite linguistique au nord de laquelle on prononce Vé et au sud Gué.

³ Dans la chronique de Morigny il y a 15 mentions en 88 pages.

⁴ Par exemple, les textes hésitent sur la traduction latine de Guillaume du XI^e au XIII^e siècle (*Guillelmus*, *Guillermus* et *Willelmus*). Nous rencontrons aussi *Galterius*, *Gautierius* et *Walterius*, *Wuido* et *Guido*, *Garinus* et *Warinus*.

⁵ Il existe deux copies médiévales de l'acte de 1046 édité par Frédéric Soehné : *Catalogue des actes de Henri I^{er} roi de France 1031-1046*, Paris, Champion, 1907, p. 76-78.

⁶ « Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes », édité par Jean-Marie Alliot, *Bulletin de la société historique et archéologique du Gâtinais*, 1889, p. XXII, p. 119-121.

juridique permet d'assimiler ces toponymes à *Caniculus*, cité dans un acte du bailliage de 1211. On pourrait croire à une faute d'orthographe, mais le scribe écrit *quidquid idem cantor habet in Caniculo et in territorio Caniculi*. A-t-il commis deux fois la même faute ? Comme il agit pour le compte d'un bailli royal, c'est assez peu vraisemblable. Ce personnel est probablement sélectionné avec soin, sinon la validité des actes officiels pourrait être contestée par suite d'erreurs. En revanche, il peut à nouveau s'agir d'une erreur de transcription de l'abbé Alliot ou d'une erreur du copiste.

En 1233, nous retrouvons Richard de Chiendoux et le territoire de Chandoux. Le regroupement des trois actes par les chanoines impliquait qu'il s'agissait de la même affaire et du même lieu. Ce *Caniculus* de 1211 m'avait suggéré qu'il fallait lire *Caniculus* (petit chien) en 1046. Trois amis latinistes professionnels et paléographes n'avaient pas jugé cette hypothèse insoutenable⁷.

Tout ceci m'avait paru trop complexe pour être exposé dans un ouvrage destiné à un public assez large⁸. L'explication de Bernard Gineste est correcte si *Canisculus* est bien la traduction latine exacte du toponyme de 1046. Mais nous devons aussi tenir compte du *Caniculus* de 1211. À Étampes où le toponyme est connu, nous ne découvrons pas Chandoux ni Chiendoux traduits par *Canisdorsum* (« dos de chien » plus décent que « cul de chien ») mais par *Caniculus*. Les Chandoux ou Chiendoux et le chapitre sont possessionnés « au petit chien ».

Nous retrouvons Champdoux en 1394 puis Chandoux en 1408. En revanche la réserve des seigneurs locaux ou leur crainte du ridicule me paraît un argument discutable car la verdeur du langage existait bel et bien et les contraintes imposées par la politesse et la civilité de l'époque n'allaient pas bien loin⁹. Ainsi à Yerres en 1211, nous trouvons un chevalier nommé « Jean pet de roncin ».

En fait les solutions sont multiples :

1 – Le *Canisculus* de 1046 est différent du *Caniculus* de 1211 et le problème ne se pose pas malgré l'analogie orthographique ; cela paraît peu vraisemblable dans le contexte juridique.

2 – Les Chandoux ou Chiendoux sont entrés en possession du fief (par des voies dont nous ignorons tout : héritage, don royal... ?) et ont désiré donner leur patronyme à leur propriété et y sont parvenus ; nous connaissons des exemples plus tardifs ; il n'y a alors aucun problème étymologique malgré les analogies toponymiques et patronymiques ; je donne la préférence à cette solution à cause du contexte de 1211.

3 – *Canisculus* correspond bien à Champdoux en 1046, Bernard Gineste a raison, mais *quid* du *Caniculus* de 1211 ? Le problème n'est pas résolu puisque nous ne découvrons aucun *Canisdorsum* intermédiaire.

La complexité du cas en fait un de ces toponymes dont l'étymologie reste énigmatique à défaut de trouver des données supplémentaires.

Il faut observer que le rédacteur de l'acte de 1046 a groupé les possessions du chapitre par zone géographique et *Canisculus* se trouve cité avec la terre de « Sainte-Croix » ; or Champdoux est séparée du toponyme « Sainte-Croix » de Boissy-le-Sec par 3 km. La probabilité pour que cette association soit la même que celle de 1046 est de 75 %. Cette probabilité m'avait amené à suivre l'abbé Alliot plutôt que Frédéric Soehné.

⁷ L'un d'entre eux m'avait suggéré de citer l'exemple du vieux Rouen pour illustrer la possibilité d'une signification erronée d'Étampes-les-Vieilles ; j'y ai renoncé, le contexte toponymique étant différent.

⁸ Le passage au toponyme français ne pose pas de problème pour *canis* mais doux aurait dû fournir *dulcis*. J'avais pensé à une adaptation des traducteurs ou à une évolution du toponyme français que je n'avais pas cherché à comprendre, puisque le but était l'identification toponymique et non son évolution.

⁹ Sauf dans des ouvrages littéraires comme les romans de Chrétien de Troyes ou les lais de Marie de France.

Par ailleurs, Bernard Gineste propose d'assimiler « les terres d'Octave » à Lhumery sur des bases acceptables, mais il a raison de faire des réserves sur sa proposition car la plus grande prudence s'impose.

En conclusion nous nous méfions toujours autant de la toponymie. C'est la raison pour laquelle nous avons évité de traiter du toponyme Étampes car nous souhaitions éviter d'ajouter à la confusion. Bernard Gineste aimerait découvrir un toponyme celtique nous lui proposons *stampettia*, auquel nous croyons d'autant plus modérément que le sens du premier terme n'est pas assuré¹⁰. La toponymie n'est pas une science exacte et généralement son application dans le domaine historique mène à des conclusions fantaisistes, car trop souvent les auteurs oublient que les anciens rédacteurs n'écrivaient pas à l'usage des chercheurs en toponymie, tandis que fréquemment ces derniers ne respectent pas les lois de la phonétique, ou ne tiennent pas compte des variantes orthographiques. De plus les freins et les guides fournis par les sources historiques et les données archéologiques sont généralement tenus pour quantité négligeable au profit de données linguistiques lointaines sans rapport direct avec le sujet.

Pour les toponymes obscurs ou problématiques¹¹, le résultat final est, à l'ordinaire, désastreux car l'addition de suppositions aléatoires et d'hypothèses hasardeuses conduit à des constructions chancelantes, riches en incohérences, aboutissant à des déductions en totale contradiction avec les observations archéologiques, les données historiques et les contraintes physiques du milieu. Il importe peu que l'un des cinq ou six établissements de l'Âge du fer repérés sur la commune d'Étampes soit à l'origine du toponyme et nous ne cherchons pas à connaître les toponymes de ces fermes indigènes¹² qui demeureront probablement à jamais perdus, sauf découverte épigraphique. C'est le matériel découvert, la présence de ces exploitations agricoles et leur localisation qui permettent de faire avancer la connaissance, pas leur toponyme celtique¹³. Enfin c'est sur le terrain que nous avons découvert ces habitats, pas en nous livrant à des jeux de l'esprit auxquels s'apparente beaucoup trop fréquemment la pratique de la toponymie, utilisée à l'ordinaire pour pallier les lacunes supposées des données archéologiques et historiques.

¹⁰ Delamare Xavier, *Dictionnaire de la langue gauloise, une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Errance, 2003, articles *pettia* et *Stam*, p. 249 et 281.

¹¹ Dans les situations les plus calamiteuses, c'est l'ensemble du travail qui souffre de cette absence de rigueur.

¹² Il en va de même non seulement pour tous les sites protohistoriques mais aussi pour les *villae* gallo-romaines ou les établissements du haut Moyen Âge, sauf exception remarquable.

¹³ Par exemple la découverte d'une « cité » gauloise à Nanterre remet en cause la localisation de la ville principale des *Parisii* dans l'Île de la Cité, à Paris, où les fouilles anciennes et récentes n'ont pas fourni de preuves irréfutables d'un habitat conséquent. Cela promet de belles joutes épistolaires et oratoires ; toutefois sauf découverte épigraphique décisive, comme à Alise-Sainte-Reine, ces querelles de salons ne feront pas plus avancer la connaissance de l'Âge du Fer que les disputes concernant la localisation d'Alésia.